PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Eléments de réflexion sur la création d'une zone à faibles émissions –mobilité (ZFE-m)

Février 2021

INTRODUCTION

L'article 85 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants et à ceux couverts par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) de réaliser, dans le cadre de leur plan climat air énergie territorial (PCAET), un plan d'action sur l'air comportant notamment une étude d'opportunité portant sur la création d'une zone à faibles émissions -mobilité (ZFE-m).

Une ZFE-m correspond à un territoire au sein duquel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée voire interdite, le caractère polluant des véhicules étant évalué à travers le dispositif de vignettes crit'air. Une ZFE-m est donc un outil parmi d'autres pour réduire les émissions de polluants atmosphériques en lien avec le transport routier.

Afin de guider les EPCI concernés dans cette démarche et de les aider à répondre à cette obligation, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Hauts-de-France leur propose une grille de questionnement.

L'objectif de ce document est d'amener les collectivités, dans l'ensemble de leurs composantes, à intégrer au mieux la qualité de l'air dans leurs politiques de mobilités et de leur permettre de réunir les données existantes pour juger au mieux de l'opportunité d'une ZFE-m. A cette fin, le lecteur trouvera en dernière page une liste non exhaustive de sources de données .

Si, à l'issue de l'analyse guidée par le présent document, les collectivités jugent qu'une ZFE-m n'est pas l'outil le plus adapté pour répondre aux enjeux identifiés, la démarche proposée leur permettra d'identifier et actionner les leviers les plus pertinents, dans leurs domaines de compétence, pour limiter l'impact des mobilités sur la qualité de l'air. Une ZFE-m peut toutefois compléter une politique déjà ambitieuse en matière de mobilité et de qualité de l'air.

1 La qualité de l'air sur votre territoire, en lien avec la mobilité

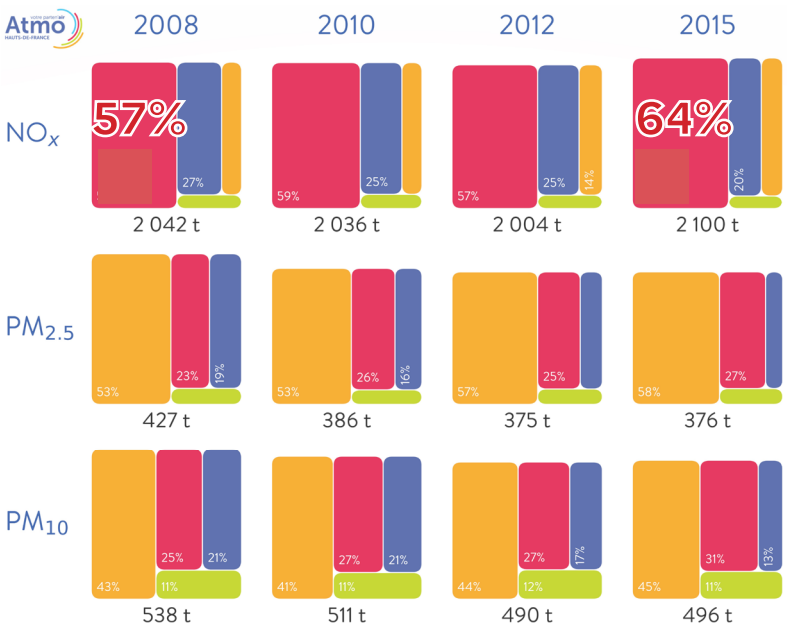

Emissions de NOx, PM2.5 et PM10 (en % et en masse) d'un EPCI des Hauts-de-France

Secteurs d'activité :

- Transports
- Résidentiel Tertiaire (chauffage, etc.)
- Industries, déchets, énergie et construction (IDEC)
- Agriculture et autres sources d'origines naturelles, etc.

Polluants :

NOx : oxydes d'azote

PM2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (2,5 µm)

PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)

Source : Atmo Inventaire_HDF_A2008-10-12-15_M2017_V5

Dans cet exemple, on constate que les émissions de NOx, dont le trafic routier est la première source, sont en augmentation tant en pourcentage qu'en masse entre 2008 et 2015. Il semble dès lors opportun de réflechir à des actions permettant de réduire ces émissions à travers une politique de mobilités ambitieuse.

- **Quelle est la qualité de l'air sur le territoire du PCAET (voir cartes de modélisation fine échelle d'Atmo) ?**
- **Quelle est la part du trafic routier dans les émissions de PM10, PM2.5 et NOx pour l'EPCI?**
- **Quelle est l'évolution de ces émissions dans le temps (historique des inventaires) ?**

  Une augmentation en masse ou en % du total des émissions de la part trafic pour l'un des 3 polluants pourrait utilement conduire à une étude ZFE-m plus approfondie.
- **Est-ce qu'au moins 95 % de la population de chaque commune n'est pas soumise à des concentrations en PM10, PM2.5 et NOx dépassant les valeurs limites?**

Les données sont disponibles sur le site my emiss'air d'Atmo (demande de login et mot de passe gratuite) : https://www.atmo-hdf.fr/acceder-aux-donnees/emissions-de-polluants.html

2. Prise en compte des mobilités dans les différents documents d'urbanisme

- Est-ce que la collectivité est couverte par un SCoT, un PLU(i) ou un PDM/ PDU?

- Est-ce que ces documents comportent des orientations visant à encourager le développement des transports en commun?

Si oui, quelle est la dynamique du territoire ces dernières années en matière de transports en commun (notamment moyens financiers alloués à ces projets, part modale représentée par les transports en commun (si disponible), évolution de la fréquentation de ceux-ci ...)?

- Est-ce que ces documents comportent des orientations visant à encourager le développement des modes actifs ?

Documents de planification

- La collectivité ou des communes de votre territoire possèdent-t-elles un schéma directeur cyclable ou, à défaut, une politique cyclable affirmée ?
- Quels sont les moyens financiers engagés dans la réalisation d'infrastructures cyclables ?
- Quels sont les projets (réalisés ou à venir) de la collectivité concernant les aménagements cyclables de transition ?
- Quels sont les projets de pérennisation de ces aménagements cyclables de transition ?
- Quels sont les projets de développement de places de stationnement sécurisées pour vélo ?

- La collectivité est-elle engagée dans le Savoir rouler à vélo (SRAV)[1] ?

[1]: https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/

- Est-ce que ces documents comportent des orientations visant à encourager le développement des mobilités partagées ?

Si oui, est-ce-que les points suivants sont mis en avant?
- Le covoiturage ?
- L'autopartage ?
- Les vélos, trottinettes et scooters électriques en libre-service ?
- La location de vélos longue durée?

- L'EPCI est-il en lien avec les entreprises de son territoire pour la réalisation de plans de mobilité entreprise?

- Est-ce que des communes de votre agglomération envisagent de modifier leurs plans de circulation ?

- Quels sont les impacts attendus de ces modifications ?

Si oui, pour quel(s) motif(s) ?

3. Description des mobilités et infrastructures sur votre territoire

- L'intermodalité est-elle un enjeu clairement défini ?

- Nombre de places de stationnement vélos sécurisées aux abords des gares et pôles d'échanges ?
- Nombre de parkings relais (P+R) à l'entrée des villes/centres-villes ?
- Gares routières pour les connexions trains / quartiers par exemple ou ville à ville
- Aires de covoiturage

- Le parc roulant est-il récent (c'est-à-dire + 80 % comme au niveau national des véhicules légers (VL) ont une motorisation au moins équivalente à Euro 4 soit postérieure au 1/1/2006) [2] ?

Caractéristiques du trafic

Le trafic est-il surtout lié à des déplacements domicile/travail , à des poids lourds en transit, à des poids lourds en échange, une activité particulière (tourisme, activité logistique, etc) ?

Quelle est la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens ?

Quel est le taux d'occupation des véhicules ?

Quelle est la part modale des transports en commun? du vélo ? du covoiturage ? autres ?

2: https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/une-voiture-sur-deux-est-eligible-la-vignette-critair-1-ou-2?rubrique=58&dossier=1347

Caractéristiques du réseau routier

Est-ce que le réseau routier dessert de manière équivalente toutes les centralités urbaines ?

Au contraire n'y a-t-il qu'une voie d'accès principale à la ville centre de l'EPCI ?

En cas de mise en place d'une ZFE-m, sur quels axes pourrait-elle être mise en place ?

Y-a-t-il des routes connaissant un trafic poids lourds saturé ou des voies déjà interdites aux poids lourds (PL) ?

Alternatives à la voiture individuelle

Covoiturage

- Existe-t-il des aires de covoiturage sur le territoire de l'EPCI ?
  Si non, pourquoi ?
  Si oui sont-elles régulièrement utilisées ?
- Est-il envisagé d'étendre le nombre/les capacités d'accueil de ces aires ?
- Existe-t-il des projets de voies réservées pour le co-voiturage (pour 2 ou 3 passagers) ?
- Votre EPCI coordonne-t-il l'offre de co-voiturage ?
  Si oui, comment ?
- Quelles sont les actions menées par l'EPCI pour favoriser le covoiturage (coordination de l'offre, mise en relation des habitants, financement des trajets…) ?

Modes doux

- Quelle est l'offre de modes de déplacements doux sur le territoire (vélos et engins de déplacements personnels motorisés (EDPM) en libre service, location de vélos à assistance électrique etc.) ?
- Quelles sont les actions mises en œuvre par le territoire les 3 dernières années en faveur de la marche à pied ?

4. Quelle serait la pertinence de mettre en place une ZFE-m sur votre territoire ?

A partir de ce qui précède et des diagnostics que vous avez pu faire sur votre territoire en matière de mobilité et de qualité de l'air, cette dernière partie, en forme de synthèse, devrait vous permettre, sur la base d'hypothèses locales :

- *d'objectiver les avantages et les inconvénients d'une ZFE-m*
- *de vous prononcer sur l'opportunité de la création d'une ZFE-m dans le cadre de votre PCAET.*

- Quels bénéfices pourrait-on attendre d'une ZFE-m[3] ?

Quelles pourraient être les hypothèses du territoire en matière de ...

- Report modal vers les transports en commun => capacités du réseau de transport en commun à « absorber » un surplus de voyageurs
- Report modal vers les modes doux : quels impacts sur le réseau cyclable ?
- Evolution du parc : report du thermique vers l'électrique/hybride

- Plan d'actions « air » PCAET : en l'absence de ZFE-m, les actions sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs fixés ?

- **Localisation des ERP recevant des publics sensibles :**

Les ERP recevant des publics sensibles à la pollution atmosphérique (petite enfance, enseignement, EHPAD, hôpitaux/maternités) sont-ils situés à proximité d'axes de transport majeurs ou de zones de congestion ?

[3] : https://www.ademe.fr/guide-utilisateur-module-devaluation-limpact-emissions-polluantes-scenarios-zones-a-circulation-restreinte-zcr

Conclusion

Les questions figurant dans ce guide ont vocation à guider les collectivités dans leur réflexion sur les mobilités et la qualité de l'air, avec l'objectif final de réduire les émissions et les concentrations en polluants atmosphériques.

Ces interrogations ne sont pas exhaustives et sont à adapter au contexte local.

Remerciements

La DREAL Hauts-de-France remercie la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) et la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) pour leurs apports et leurs relectures critiques du document.

Sources de données

Sur les transports domicile/travail

https://www.insee.fr/fr/statistiques/3714237

Emissions en lien avec le trafic routier

https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014SA0156Ra-Emission.pdf

- *Plans de déplacements urbains et plans de mobilité pour les territoires de plus de 100 000 habitants*
- *Enquête sur la mobilité des personnes (INSEE / SDES – ancienne ENTD, disponible fin 2020)*
- *Enquêtes déplacements Cerema (pour certaines villes/agglomérations)*
- *Enquêtes ménages/déplacements*
- *Enquêtes déplacements villes moyennes*
- *Enquêtes déplacements grands territoires*

Étude sur les méthodes de caractérisation des parcs locaux de véhicules dans le cadre de mesures en faveur de la qualité de l'air

(notamment chapitre 2)
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation-parcs-locaux-vehicules-2016.pdf

Le Point d'Accès National aux données de transport

https://transport.data.gouv.fr/

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-comptes-des-transports-en-2018-56e-rapport-de-la-commission-des-comptes-des-transports-de-la

Concernant les infrastructures cyclables

Les collectivités sont invitées à déverser leurs données d'infrastructures et services cyclables dans
https://carto.parlons-velo.fr/#10.13/48.8223/2.356
et à transmettre leurs données de fréquentation des itinéraires cyclables à Vélo & Territoires : stephanie.mangin@velo-territoires.org

Directeur de publication : L. Tapadinhas / Rédaction : Service ECLAT / Conception graphique : DREAL Mission communication
Crédits photos : DREAL Hauts-de-France / FREEPICK - pch.vector
ISBN : 978-2-11-162854-0
La DREAL Hauts-de-France est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

44 rue de Tournai - CS 40 249 - 59019 Lille CEDEX / standard : 03 20 13 48 48
contact : pace.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr